



VILLE DE BRIONNE

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-SGA032026-AU

S<sup>2</sup>LO

ARRETE N° SGA/03/2026

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS ET DE  
SIGNATURE A Madame Jany HELLIN 3ème ADJOINTE

Le Maire de la Commune de BRIONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L 2122-18, L 2122-19 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2026/03/02 en date du 21 mars 2026, fixant à sept le nombre des Adjointes au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2026/03/04 en date du 21 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire au terme de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, un certain nombre de ses compétences,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame HELLIN Jany en qualité de troisième Adjointe au Maire en charge de la solidarité, du vivre ensemble et de la santé,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame HELLIN Jany troisième Adjointe au Maire un certain nombre d'attributions,

ARRETE

Article 1 : Madame HELLIN Jany troisième Adjointe au Maire, est déléguée à la solidarité, au vivre ensemble et à la santé, et assurera en nos lieux et place avec nous, les fonctions et missions relatives à la gestion des Affaires Sociales :

- Instruction des dossiers d'aide sociale légale (A.P.A., .R.M.I., .Placement...),
- Instruction des dossiers d'aide sociale facultative,
- Bons de commande d'un montant inférieur à 20 000 €.
- Titres de recettes, mandats de paiement et tous les courriers qui y sont relatifs.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Madame HELLIN Jany 3ème Adjointe, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations qui sont énoncés à l'Article 1 ci-dessus.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à Brionne, le 16 avril 2026

Vu Mme J. HELLIN  
3ème Adjointe Déléguée à  
la Solidarité, du vivre ensemble  
et de la santé

Le Maire,  
  
Valéry BEURIOT